



Commune de La Chapelle-Longueville Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 16 février 2022 à 20h30

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 16 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Antoine Rousselet, Maire.

Convocation : 10.02.2022

Affichage : 10.02.2022

Présents : 18

En exercice : 27

Votants : 24

L'an deux mille vingt-deux, le seize février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Antoine Rousselet, Maire.

Étaient présents :

Mmes : Albignac, Berger-Pagenaud, Cartenet, Chérencey, Keller, Lebel, Lecollaire et Tena.

MM. : Bourdet, Boutrais, Carton, Dewas, Guérin, Jouachim, Jouault, Lardilleux, Roques et Rousselet, formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Mme Fiquet à M. Dewas, M. Joille à Mme Chérencey, Mme Leroy à Mme Cartenet, Mme Mendy à Mme Berger-Pagenaud et M. Perier à M. Guérin et M. Saffré à M. Dewas.

Absents excusés :

Mme Hamelin, M. Russo et Mme Travadon.

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du Conseil à 20h35.

En l'absence de remarques concernant le compte-rendu du 26 janvier 2022, celui-ci est adopté **à l'unanimité**.

Monsieur Jean-Paul Jouachim, Conseiller municipal, est désigné secrétaire de séance.

Point n°1 – Élaboration du PLU – Choix d'un bureau d'études

Le Maire cède la parole à Karine Chérencey, 1^{ère} Adjointe en charge de l'urbanisme qui expose :

Depuis la création de la commune nouvelle de La Chapelle-Longueville au 1^{er} janvier 2017, le Maire délivre l'ensemble des autorisations d'urbanisme portant sur les villages de Saint-Just, Saint-Pierre-d'Autils et La Chapelle-Réanville.

Le cadre réglementaire de ces autorisations n'est pourtant pas, à ce jour, unifié à l'échelle de la commune nouvelle. En effet, si les villages de Saint-Pierre-d'Autils et de La Chapelle-Réanville bénéficient chacun d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui leur est propre, le village de Saint-Just est, depuis le 27 mars 2017, régi par le seul Règlement National d'Urbanisme (RNU). Cette situation nuit à la cohérence de l'action publique en matière d'aménagement et d'urbanisme et fragilise singulièrement l'instruction des autorisations d'urbanisme portant sur le village de Saint-Just.

Par ailleurs, du fait de l'ancienneté des PLU actuellement applicables (le PLU de La Chapelle-Réanville a été approuvé le 15 septembre 2003), certaines règles en vigueur ne sont plus en adéquation avec les contraintes et enjeux de notre époque, notamment pour ce qui concerne la lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain.

Dès lors, le Conseil municipal a prescrit par délibération du 22 septembre 2021 l'élaboration d'un nouveau PLU, conformément aux dispositions de l'article L153-11 du code de l'urbanisme, qui aura vocation à encadrer la délivrance des autorisations d'urbanisme à l'échelle de la commune de La Chapelle-Longueville. Ce document se substituera aux PLU actuellement applicables, et constituera la pierre angulaire d'un projet de développement partagé et commun aux trois villages composant la commune nouvelle.

La présente délibération constitue la seconde étape de l'élaboration : le choix d'un bureau d'études qui accompagnera la commune pour élaborer un diagnostic de territoire et élaborer le PLU.

Les pièces du marché ci-annexé, qui sera publié le cas échéant dans une version amendée pour prendre en compte les remarques de nos partenaires, détaillent les attentes formulées auprès du bureau d'études qui sera retenu. Les conclusions issues des ateliers organisés par le CAUE27 y ont été prises en compte.

Le coût du marché d'élaboration du PLU est estimé à 40 000 € HT, et sera pris en charge en section d'investissement. L'Etat a d'ores et déjà attribué une subvention de 10 000 € à la commune pour la réalisation de ce projet.

La publicité devant être faite lundi 21 février, Madame Chérencey précise que la clôture du dépôt des offres aura lieu lundi 11 avril à midi pour une ouverture des plis prévue entre le 20 et le 27 avril.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'autoriser la signature et l'attribution du marché décrit ci-dessus et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à **l'unanimité des voix** :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à réaliser une procédure de consultation sur la base des documents ci-annexés, le cas échéant dans une version amendée pour prendre en compte les remarques de nos partenaires, en vue de l'attribution du marché d'élaboration du Plan local d'urbanisme de la commune de La Chapelle-Longueville ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à attribuer le marché correspondant, à l'issue de la procédure de consultation, au candidat qui aura formulé l'offre économiquement la plus

avantageuse, définie en fonction de la qualité de la prestation proposée (60%) et du coût des prestations (40%).

- D'autoriser le Maire ou son représentant à mener toute démarche et à signer tout document utile à l'attribution et à l'exécution de ce marché.

Point n°2 – Acquisition d'un terrain à Saint-Pierre d'Autils

Madame Chérencey poursuit :

Le terrain non-bâti cadastré n°588 AL 1, situé en face du cimetière de Saint-Pierre-d'Autils et d'une contenance de 7 420 m², est classé en zone agricole au plan local d'urbanisme.

En réalité cependant, pour des raisons historiques liées à la constructibilité de la parcelle, ce terrain n'est pas aujourd'hui affecté à une destination agricole : clos dans son ensemble, il est laissé à l'état de friche.

Du fait de son positionnement stratégique en entrée de village, la commune a identifié ce terrain dès l'élaboration du PLU de Saint-Pierre-d'Autils en le grevant partiellement d'un emplacement réservé, destiné à la fois à la création d'une aire de stationnement pour le cimetière attenant et à la sécurisation du carrefour entre la route de Rouen et la rue du Clos.

Il est proposé au Conseil municipal d'acter l'acquisition du terrain par voie amiable, afin de concrétiser le projet identifié dans le PLU. La partie du terrain qui n'est pas concernée par un emplacement réservé sera rendue à sa vocation agricole initiale.

Le prix proposé pour l'acquisition de ce terrain est de 31 000 €, hors frais de mutation à la charge de la commune. Ce prix est cohérent avec l'emplacement de la parcelle, son historique et sa destination.

Monsieur Roques, Conseiller municipal, intervient concernant la sortie de Saint-Pierre d'Autils côté route départementale et demande si la voie peut être élargie. Madame Chérencey lui répond que ce sera probablement le cas en précisant qu'il est du ressort des services du Département d'étudier cette éventualité.

Le Maire ajoute qu'en réalisant un parking à l'usage des visiteurs du cimetière, nous éviterons le stationnement le long de la voie communale et permettrons ainsi une amélioration en termes de sécurité routière.

Monsieur Dewas, Conseiller municipal, intervient à son tour. Il explique que l'implantation du terrain en bordure de route départementale nous laisse espérer pouvoir un jour envisager la mise en place d'un souterrain pour accéder aux berges de Seine.

Selon le Maire, cela permettrait en effet de créer un point de jonction, disparu avec la fermeture du PN23.

Considérant l'intérêt communal attaché à l'acquisition de la parcelle 588AL1 susvisée par la commune et considérant que l'avis du service des Domaines n'est pas requis en l'espèce, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à **l'unanimité des voix** Monsieur le Maire

ou son représentant à signer l'acte d'acquisition de la parcelle 588AL1 située à Saint-Pierre-d'Autils, d'une contenance de 7 420 m², au prix de 31 000 € hors frais de mutation et à signer tout acte ou à mener toute démarche y afférant.

Questions diverses

Boîte à livres – La Chapelle-Réanville

Madame Keller, Conseillère municipale, rappelle à l'assemblée qu'un résident de l'association « Habitat et Humanisme » de Vernon a fabriqué une belle boîte à livres qui sera installée prochainement à proximité de l'école de La Chapelle-Réanville.

Afin d'aider cette association qui accueille et héberge des personnes et familles en grande difficulté, elle lance **un appel aux dons**, qui peuvent être défiscalisés à hauteur de 75 % grâce à la loi Coluche. Ces dons peuvent aussi prendre la forme de matériel de menuiserie ou de bricolage (étalement, étau, ciseaux à bois, ...).

Place de l'église à Saint-Just

Le Maire explique que des aménagements paysagers ont été entrepris devant la mairie centre de Saint-Just. Des travaux de terrassement sont en cours et des plantations sont prévues dès la fin de semaine ainsi que l'installation de tables et bancs d'extérieur.

Parcours d'orientation

Madame Cartenet, Adjointe en charge des Affaires scolaires intervient pour annoncer quelques dates :

- Parcours d'orientation – Dimanche 22 mai de 13h à 18h (Cette année une grande boucle et une date unique) :
- Kermesse de fin d'année – Samedi 2 juillet : olympiades et ateliers en partenariat avec les écoles et associations

Tables de ping-pong

L'école de Saint-Just, se débarrasse de deux tables de ping-pong hors d'usage et destinées à être jetées. Le remplacement de ces équipements va être étudié lors de la prochaine commission Enfance au même titre que les cages de foot demandées par les élèves de l'école Louis Aragon. Un agent souhaite récupérer ces tables usagées. Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur cette question. Le Conseil municipal, après délibérations valide **à l'unanimité** cette décision.

Gens du voyage

Seine Normandie Agglomération en lien avec les maires, tente de dresser une liste de tous les terrains privés (non construits) ou publics permettant d'accueillir une aire d'accueil des Gens du voyage. Le Maire informe l'assemblée de son rendez-vous prévu le 3 mars avec la personne en charge à SNA.

CCAS – Covoiturage solidaire

Madame Berger-Pagenaud explique avoir travaillé sur le principe et le règlement du covoiturage solidaire. Ce service proposé à la population a pour vocation de favoriser les échanges. Il est basé sur le bénévolat.

Les passagers demandeurs s'adressent à la mairie pour être « covoiturés » et le CCAS se charge de leur trouver un conducteur.

Des conducteurs bénévoles sont recherchés pour Saint-Pierre d'Autils et Saint-Just. Ils seront dédommagés sur la base d'un tarif au Km par leur passager. Une charte sera signée par les deux parties.

Madame Berger-Pagenaud précise que ce service devrait fonctionner à partir du 20 mars 2022 et qu'un article sur le sujet est à paraître prochainement dans la presse locale.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, **le Maire clôt la séance à 21h15.**

Questions du public

Une habitante intervient pour demander si le journal l'Echo est consultable en ligne.

Madame Albignac, Adjointe en charge de la communication, lui répond qu'il est accessible sur notre site : www.lachapellelongueville.fr dans l'onglet « Boîte à outils ».

Une autre question du public concerne le repas des Anciens, qui n'a pu se tenir cette année encore en raison de la crise sanitaire. Le Maire souhaite organiser « quelque chose de sympa » avant la fin de l'année.